

Bureau du 22 janvier 2007

Décision n° B-2007-4875

commune (s) : Bron

objet : **Acquisition de deux parcelles de terrain situées rue Philippe Goy et avenue du 8 mai 1945 et appartenant au Sytral**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 11 janvier 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

En vue de la réalisation du tramway, le Sytral a acquis diverses parcelles de terrain, notamment à Bron.

Ces parcelles doivent être intégrées au domaine public de voirie.

Suivant sa décision n° B-2006-3977 en date du 27 février 2006, le Bureau a approuvé l'acquisition de la plus grande partie des ces parcelles.

Aujourd'hui, il reste à acquérir les deux parcelles suivantes :

- une parcelle de 62 mètres carrés cadastrée sous le numéro 1798 de la section C et située rue Philippe Goy,
- une parcelle de 658 mètres carrés cadastrée sous le numéro 1800 de la section C et située avenue du 8 mai 1945.

Aux termes d'une convention signée le 13 décembre 1999, en vertu d'une délibération du conseil de Communauté en date du 19 avril 1999, il a été décidé que la Communauté urbaine rembourserait au Sytral les dépenses d'acquisition de ces parcelles ainsi que la rémunération due à la SERL et les frais d'actes notariés y afférents, représentant un coût total de 56 860,37 € se décomposant comme suit :

| | |
|--------------------------|-------------|
| - prix d'acquisition | 52 518,69 € |
| - rémunération SERL | 3 048,98 € |
| - frais d'actes notariés | 1 292,70 € |

Ce coût tient compte de la déduction de la TVA sur les frais d'actes notariés, le Sytral récupérant ladite taxe. A cette somme, il convient d'ajouter la somme de 914,69 € correspondant à la rémunération SERL sur l'une des acquisitions ayant fait l'objet de la décision du Bureau du 27 février 2006. Le coût total de cette acquisition serait donc de 57 775,06 € ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition de deux parcelles de terrain situées rue Philippe Goy, et avenue du 8 mai 1945 à Bron et appartenant au Sytral, en vue de la réalisation du tramway.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 0601 le 18 mars 2002 pour 1 677 000 €.

4° - Le montant à payer en 2007 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 200 - fonction 822 à hauteur de 57 775,06 € pour l'acquisition et 1 530 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,